



MEDIA FREEDOM RAPID RESPONSE

Assistance juridique pour les journalistes, travailleurs des médias et lanceurs d'alerte

Trop souvent, les journalistes et travailleurs des médias sont menacés de poursuites judiciaires, uniquement pour avoir fait leur travail. Il peut s'agir de menaces d'actions en diffamation, de violations présumées des lois sur la vie privée et des lois sur les médias et la presse trop restrictives. Ce sont des menaces évidentes envers la liberté de la presse et des médias et c'est pourquoi le MFRR offre des aides financières pour une représentation juridique (les frais d'avocat et de justice), des avis et des conseils. De même, le MFRR soutient les mouvements de réformes juridiques pour contester les lois qui menaçaient la liberté de la presse et des médias.

Offres d'assistance

Les professionnels des médias dans le besoin et les organisations qui militent pour des meilleures législations peuvent demander l'aide du MFRR dans les cas suivants :

CONSEILS GÉNÉRAUX

Pour des informations concernant les options, les risques et des conseils généraux sur la manière de faire face aux menaces juridiques existantes ou éventuelles

ACCÈS À UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Des conseils juridiques peuvent être fournis pour les lois et les stratégies pertinentes en vue d'un litige ou de la préparation d'un procès

ACCÈS À UNE EXPERTISE

L'expertise peut inclure des spécialistes en matière de politique et en législation, dans le cadre de réformes ou de processus législatifs

EN CAS DE LITIGE

Il s'agit notamment d'offrir un soutien financier pour une représentation juridique en cas de litiges nationaux et internationaux (directement ou indirectement)

Ce qui est couvert

L'assistance juridique offerte par le MFRR couvre un éventail de situations. Chaque cas est examiné en détail par ECPMF et la commission des affaires juridiques, afin de proposer une aide sur mesure et d'assister au mieux les journalistes ou les lanceurs d'alertes. Bien qu'il n'y ait pas de liste exhaustive des différentes menaces qui sont éligibles pour solliciter une aide, le MFRR intervient dans les cas suivants :

- Financement (entre 1 000 et 5 000 € par affaire) pour assurer une représentation juridique si vous, vos collègues ou votre organe de presse êtes menacés de poursuites judiciaires pour diffamation, violation présumée de la vie privée, protection des sources et du matériel journalistique, divulgation publique dans le cas d'un lanceur d'alerte, ou intimidation et harcèlement

- Commande d'analyses ou d'avis juridiques basés sur les principales lois, réformes ou changements législatifs liés à la liberté d'expression et des médias
- Possibilité d'avoir des conseils juridiques pour permettre aux journalistes, aux travailleurs des médias et organes de presse de planifier leur travail et d'éviter des menaces de poursuites judiciaires injustifiées
- Établir une base juridique, par l'analyse et le partage de conseils, pour les campagnes d'engagement public autour de la réforme de la loi, de l'abrogation ou de la création des campagnes qui renforcent la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Ce qui n'est pas couvert

En raison des pressions sur le financement et de la complexité de certaines affaires, ce fond ne peut être utilisé pour des conflits liés au droit du travail ou pour soutenir des discours considérés par la commission des affaires juridiques comme étant des discours de haine ou incitant à la violence. Dans des cas très limités, nous pouvons soutenir des affaires dans lesquelles le journaliste ou les travailleurs des médias est à l'origine de l'action en justice, mais cela sera déterminé et examiné au cas par cas par la commission des affaires juridiques.

Les personnes/organisations qui peuvent être éligibles

- Les personnes travaillant ou basées dans les États membres de l'UE ou les pays candidats
- Les journalistes employés ou indépendants. Les activistes et militants de la liberté d'expression
- Les blogueurs
- Les organisations qui soutenaient le droit à la liberté d'expression
- Les lanceurs d'alerte qui ont divulgué des informations ou des documents via les médias

Pour faire une demande

Vous pouvez faire une demande via notre formulaire : <https://www.ecpmf.eu/support-programmes/legal-support/>

Pour connaître tous les critères relatifs au financement : https://www.ecpmf.eu/wp-content/uploads/2020/03/how_to_apply_for_legal_support.pdf

Pour d'informations, veuillez contacter legal@ecpmf.eu

Media Freedom Rapid Response (MFRR) est un mécanisme européen qui recense, surveille et répond aux violations de la liberté de la presse et des médias dans les États membres de l'UE et les pays candidats. Ce projet fournit une assistance juridique et pratique, une sensibilisation du public et des informations pour protéger les journalistes et les collaborateurs des médias. Le MFRR est organisé par un consortium dirigé par le European Centre for Press and Media Freedom (ECPMF) se ARTICLE 19, European Federation of Journalists (EFJ), Free Press Unlimited (FPU), Institute for Applied Informatics na University of Leipzig (InfAI), International Press Institute (IPI) et le CCI/Osservatorio Balcani e Caucaso Transeuropa (OBCT). Ce projet est cofinancé par la Commission européenne. www.mfrr.eu

MEDIA FREEDOM RAPID RESPONSE

